



REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR LES CANDIDATS

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, un candidat a posé les questions suivantes. Vous trouverez les réponses à la suite

- ✓ dans le calendrier page 11 du cahier des charges de consultation, il est évoqué un « *dépôt de permis d'aménager* » : la possibilité de déposer un permis de construire pour l'ensemble de l'opération est-elle ouverte ?

Réponse de la collectivité : **oui cette possibilité est ouverte**

- ✓ les voiries internes de l'opération ont-elles vocation à rester privées ou pourront-elles rétrocédées à la collectivité au terme des aménagements ?

Réponse de la collectivité : **elles resteront privées**

- ✓ y a-t-il un quelconque retrait réglementaire des constructions à respecter par rapport à l'axe de la D1091 ?

Réponse de la collectivité : **il n'y a pas plus d'éléments que dans le PLU**

Le 20/05/2022